

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

D'après une lettre de Florence, le gouvernement papal a défendu à tous les sujets romains de prendre part au congrès des savants italiens à Pise.

On écrit de Vienne, le 4 septembre : Le comte de Fiequelmont est arrivé hier soir en cette capitale. On a adjoint au comte de Fiequelmont, pour ce qui concerne l'Orient, le comte de Hugel.

On dit que M. de Rechberg, chargé d'affaires à Bruxelles, sera nommé ambassadeur d'Autriche près le grand-duché de Carlsruhe.

L'échange de courriers entre Londres et Paris est toujours fort animé ; cela a sans doute rapport aux affaires d'Orient.

On lit dans dans le Correspondant de Hambourg, du 5 septembre, sous la rubrique de Vienne, 27 août, ce qui suit : Des lettres particulières venues de différentes contrées protendent que l'on fait partout les plus grands efforts pour augmenter l'armée qui est déjà sur le pied de guerre, afin de rendre disponibles les petits corps détachés, non-seulement au sud, mais à la frontière depuis la mer Baltique jusqu'à la mer Noire et Caspienne.

Les masses de troupes sont naturellement rapprochées dans ces dernières contrées. Les approvisionnements qui arrivent par mer et par terre en sont une preuve manifeste, mais il n'y a pas lieu de s'étonner de ces mesures de précautions car l'Angleterre et la France font des armements maritimes tels qu'on en a pas vu de semblables depuis 1798 et 1805. En Autriche même on enrôle des soldats. Ce qui est remarquable c'est qu'on arme sous le prétexte de maintenir le statu quo et au fond il semblerait qu'en veut à la Russie.

FRANCE. — Paris, le 12 septembre.

Une dépêche télégraphique annonce que L. A. R. le duc et la duchesse d'Orléans sont arrivées, le 10, à Toulouse, au milieu d'un immense concours de population. (Mon. par.)

On assure que l'amiral Roussin est rappelé et remplacé par M. de Pontois, précédemment envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, près les Etats-Unis d'Amérique.

Le Sun, de Londres du 10, donne la même nouvelle en ajoutant que la nomination de M. de Pontois serait due à ce qu'il est plus favorable à l'alliance anglaise.

Le Courrier Français parle ainsi du rappel de M. l'amiral Roussin.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le ministère des affaires étrangères a reçu communication des nouvelles d'Orient que nous avons publiées ce matin, et qu'il n'ignorait hier aucun des détails que le Sud s'est vainement efforcé de contester.

Des lettres de Vienne, reçues à Paris dans la journée, annoncent que les fonds ont baissé à la bourse de cette capitale, précisément parce que ces bruits de mésintelligence entre les cabinets s'y étaient fortement accrédités. (Presse.)

Les lignes suivantes, publiées dans le Toulonnais du 8, relativement aux affaires d'Orient, confirment les nouvelles que nous avons données d'après les journaux de Marseille et d'après la Presse :

Il parait résulter de nos correspondances du Levant que les escadres française et anglaise iront passer l'hiver à Constantinople, et la Russie vaudra sans doute qu'une de ses divisions navales imite ce mouvement et franchisse le Bosphore. Nous croyons même qu'elle usera de toute son influence dans le divan pour empêcher qu'un firman soit signé à cet effet, car la Russie serait matériellement plus faible que les autres puissances devant Constantinople, et ses établissements de la mer noire se trouveraient placés dans une fâcheuse situation.

Toutes les complications ne sont pas finies là ; il parait même qu'elles ne font que commencer. Nous apprenons, en effet, que l'accord tant proné des cinq puissances sur le point d'être détruit. Il parait que les vues de chaque gouvernement d'apporter sur des objets différents ; on a reconnu l'impossibilité d'agir avec unité dans la résolution des différends diplomatiques. Après de nombreuses conférences tenues chez l'amiral Roussin, les ambassadeurs ont reconnu, à ce qu'on assure, l'impossibilité de s'entendre, et l'on donne comme certain que la Russie et la Prusse se détacheront de la conférence.

Feuilleton.

LES THEATRES EN PROVINCE.

LE HAVRE. — ROUEN.

Un des critiques les plus distingués et surtout l'un des plus consciencieux écrivains de la presse parisienne, M. Edouard Monnais, après avoir fait une tournée en Normandie, vient de tracer d'une manière si vraie le tableau des théâtres et des parterres de province, que nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici un extrait de sa piquante narration :

Le Havre, dit-il, est une ville d'affaires et de commerce, une ville aussi vivante que Paris, et qui a de plus un port, une jetée, une forêt de vaisseaux ! Le Havre a une salle de spectacle grande et belle, bâtie dans le style de nos Variétés, mais plus spacieuse. Du foyer, le regard plane sur l'un des bassins du port, en passant par-dessus des squares verdoyants. C'est là un foyer ! c'est là un théâtre ! on y chante le grand-opéra : la Juive y est montée avec le même luxe qu'à Paris ; l'opéra comique y est exécuté d'une manière très-agréable. Dans l'Eau merveilleuse, nous avons remarqué la belle voix de madame Marneffe, qui par malheur n'a pas la figure de madame Thillon, la jolie voix d'Altairac, ténor léger, qui rappelle Adolphe Nourrit par l'organe et la physionomie, la basse franche et facile d'Hermann-Léon (1), qu'un étourdi s'est avisé de siffler, parce qu'il avait, disait-il, des raisons particulières pour siffler un chanteur qui chante bien ! cela ne se voit qu'en province, où l'on voit encore bien d'autres choses surprenantes. Par exemple, les répétitions y commencent à neuf heures et demie du matin, et finissent à trois heures ; on n'a que le temps de dîner, de revenir au théâtre pour s'habiller, pour jouer toute la soirée ; il reste la nuit pour apprendre ses rôles. La même actrice joue madame de Beaufort dans le Jeune Mari, la femme sauvage dans les Saltimbanques ; on l'oblige encore à jouer toutes les Dugazon dans l'opéra-comique, et pourtant son engagement porte qu'elle ne remplira cet emploi qu'au besoin, mais le directeur

(1) M. Hermann-Léon, il y a deux ans, l'emploi de basse taille au théâtre royal de Liège.

M. Daguerre a donné hier une nouvelle séance au palais d'Orsay. Parmi les curieux qui se pressaient autour de lui était l'auteur du poème sur le Daguerrotyp. M. Népomucène Lemercier. L'opération a parfaitement réussi. La vue obtenue est celle du Pont-Royal, d'une partie du Louvre, du Pont-Neuf, avec un lointain admirable de détail et d'expression.

Le succès de M. Daguerre empêche de dormir tous les chercheurs de nouveaux procédés dans les arts et dans les sciences. Voici maintenant que l'on commence à parler d'une découverte qui obtiendrait des résultats analogues à ceux de M. Daguerre en substituant le papier aux plaques de métal et en simplifiant de beaucoup les opérations. L'emulation féconde introduite parmi les inventeurs est une des plus heureuses conséquences de la mesure prise par le gouvernement au sujet de M. Daguerre, et ce précédent d'une récompense nationale accordée à une belle découverte permet de concevoir d'immenses espérances pour l'avenir.

La Société académique de Mâcon vient de tenir une séance publique dans laquelle des instrumens agricoles ont été distribués aux cultivateurs qui se sont le plus distingués dans leurs travaux. M. de Lamartine a fait entendre dans cette réunion, au nom du conseil-général de Saône et Loire, dont il est le président, de nobles et éloquentes paroles. Il a terminé ainsi sa brillante improvisation :

« La devise, le symbole d'un grand peuple, ce n'est pas une machine industrielle, ce n'est pas un chiffon d'étoffe et une pièce d'or. La devise d'un grand peuple, c'est une terre féconde, mère d'une population nombreuse, une épée pour la défendre, une charrue pour la labourer ! »

On écrit de Zurich, le 8 septembre :

M. le conseiller-d'état Heyetschweiler, que l'on a dit avoir été tué, va un peu mieux, mais il n'est pas encore hors de danger. Ce soir, à 4 heures, neuf victimes des derniers événements ont été inhumées. Le peuple en masse a suivi le convoi jusqu'au cimetière. (Gazette de Zurich.)

On écrit de Bâle, 9 septembre :

Le petit conseil du canton de St-Gall vient de voter une adresse à la diète fédérale dans laquelle il déclare son refus de reconnaître le personnel du gouvernement provisoire de Zurich comme autorité du vorort et annonce qu'il agira en conséquence. (Gazette de Bâle.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, 10 septembre.

Le général commandant la 20e division militaire à M. ministre des affaires étrangères.

« Vingt-deux officiers généraux et supérieurs, parmi lesquels le ministre de la guerre de don Carlos, Montenegro, sont entrés en France par les Aldudes. Ce dernier assure qu'il reste environ 12,000 hommes à don Carlos, qui renvoie tout ce qui n'est pas Navarrais. »

Bayonne, 11 septembre.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur :

« Le 9, Espartero a fait son mouvement sur Lecumberry ; par suite, don Carlos et les bataillons d'Elio se sont retirés dans le Bastan. L'arrivée d'Etcheverria et autres, près de don Carlos, a fait fuir Montenegro et le reste de la cour. Ils sont entrés en France par les Aldudes. Le curé de Allo a fait sa soumission avec le bataillon franc qu'il commandait dans la Poblacion sur l'Ebre. »

On voit par la dépêche précédente, que le prétendant ne s'est pas cru assez en force pour disputer au général Espartero la position et la gorge de Lecumberry. Au lieu de se porter dans la Borunda et du côté d'Estella, D. Carlos se retire dans la vallée de Bastan qui confine aux Pyrénées françaises. Cette manœuvre n'indique pas une grande confiance dans les dispositions de la Navarre, ni une bien grande possibilité de prolonger la guerre civile.

La marche des troupes constitutionnelles à travers un pays dont l'accès leur fut interdit pendant cinq années d'insurrection, prouve qu'aujourd'hui l'esprit des populations est complètement changé. (J. des Débats.)

On écrit de Madrid, le 5 septembre :

Dans la séance de ce jour, le sénat a approuvé à l'unanimité,

s'est arrangé pour que le besoin fût perpétuel, n'engageant pas d'autre Dugazon. (1)

Ce qui tue les acteurs et les directeurs de province, c'est la nécessité impérieuse de donner sans cesse des nouveautés. Une autre cause de ruine pour les directeurs, c'est l'invasion du luxe parisien : les décors, les costumes ne sentent nullement l'économie ; tout cela est frais et brillant, tout cela ne coûte pas moins que si l'on pouvait donner sans fois le même ouvrage. Et les cabales, ce fléau qui se renouvelle à chaque renouvellement d'année théâtrale ! Nous ne savons pas ce que c'est que la cabale à Paris ; nous ne pouvons pas le savoir. A Paris, le public change tous les soirs ; les engagements, les inimitiés systématiques sont impossibles ; mais en province, le public est inamovible, et partant despotique, il a la force en main et il en use à son caprice. Quand il veut une chose, il faut que la chose soit : il la demande si bien que juste ou injuste, raisonnable ou absurde, il finit toujours par l'obtenir.

Le sifflet, si usé, si déchu à Paris, est toujours florissant et menaçant en province. Il serait curieux d'énumérer les causes diverses par lesquelles un acteur peut être sifflé.

On le siffle, parce qu'il est mauvais ;

On le siffle parce qu'on a résolu de le siffler ;

On le siffle parce que sa figure ou sa tournure ne revient pas à messieurs du parterre.

On le siffle parce que son prédécesseur jouissait de la faveur publique, et qu'on veut avoir son prédécesseur.

On le siffle parce qu'on a des griefs contre le directeur, et qu'en sifflant l'acteur on est sûr d'obliger le directeur à capituler ;

On le siffle parce qu'il lui est arrivé de tenir au café des propos mal sonnants, qui ont blessé des amours-propres et des susceptibilités.

On le siffle pour des raisons particulières.

Et vous figurez-vous la situation de ces artistes, qui tous les douze mois voient remettre en question leur avenir, leur pain quotidien ? Vous figurez vous le trésor de dépit, de colère, de ressentiments, qui doit s'amasser au fond de leur cœur, lorsque, sortant d'une ville, où ils n'ont recueilli que des bravos, des couronnes et des vers, ils tombent dans une autre cité où on les accable de sifflets, quelquefois d'ignobles projectiles ? C'est qu'il n'y a pas

(1) La direction de Liège a procédé au rebours, elle a engagé, comme dit un journal de cette ville, une quantité innombrable de 2mes, et 3mes. Dugazon.

la proposition de voter des remerciemens au duc de la Victoire, à Espartero et à son invincible armée, pour avoir conduit à bon fin l'œuvre immense et glorieuse qui vient de s'accomplir.

Les vérifications des pouvoirs ont continué le 4 à la chambre des députés espagnole.

A Madrid, la joie populaire est toujours au comble ; on fraternise, on s'embrasse ; il semblerait que tout est fini. L'église de St-Isidore pouvait à peine contenir le 5, tous les bons et religieux patriotes, accourus pour rendre au ciel des actions de grâces. Le sénat et les députés ont rivalisé de zèle pour porter aux pieds du trône leurs protestations de dévouement. Il est certain que la trahison de Maroto et la défection de plusieurs régimens compromettent sérieusement la cause de don Carlos, à qui 12,000 Navarrais seulement demeurent fidèles sous les ordres de don Sébastien, Eguia, Elio et Zariategui. Mais il ne faut pas perdre de vue que Cabrera dispose, ainsi que le comte d'Espagne, d'un grand nombre de soldats. Il a des arsenaux, des places fortes, des lieutenans entreprenans comme lui ; il tiendra la campagne, mais il est à peu près certain qu'à la longue les armes de la reine finiront par épuiser les ressources gigantesques (agigantados) de ce chef carliste.

Les ressources financières du pays sont épuisées par les besoins toujours croissans de l'armée du nord dont le général en chef jette dans la balance simultanément et l'or et son épée. Il a fait dernièrement des envois considérables au duc de la Victoire. Cet argent porte des fruits salutaires, mais il y a tout lieu de croire que malgré cette pacification des provinces, il sera indispensable d'occuper militairement pendant quelque temps les provinces soumises. 20 à 25,000 hommes devront être affectés à ce service jusqu'à ce que les anciens soldats de don Carlos aient repris leurs habitudes agricoles.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 13 septembre.

Les deux princes Ferdinand et Auguste et la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, avec leur suite, sont arrivés de Londres à Ostende hier à deux heures de l'après-midi. Les jeunes ducs et la princesse sont partis avec le dernier convoi pour Bruxelles, MM. Conway, secrétaire de la liste civile, et le général Nypels, aide-de-camp du roi, les accompagnaient. Deux voitures de la cour sont venues à la station du chemin de fer, chercher ces illustres personnages. Ils sont logés au palais à Bruxelles.

A aucune époque, il n'y eut peut-être à Bruxelles, une affluence aussi considérable d'étrangers. Tous les hôtels regorgent de voyageurs, s'estimant heureux d'accepter des appartemens qu'ils ne voudraient pas occuper s'ils n'étaient dans l'impossibilité d'en trouver d'autres. A chaque instant on rencontre dans nos rues des chaises de poste venant ou allant dans toutes les directions. L'exposition contribue pour sa part à ce mouvement extraordinaire, dont il est, d'un autre côté, facile de se rendre compte par l'activité de la navigation à vapeur et la facilité de nos chemins de fer.

Plusieurs grands journaux de Paris ont envoyé ici des rédacteurs spéciaux, chargés de rendre compte de l'exposition. Tous se plaisent à constater le rang distingué que nos peintres, sculpteurs, etc., méritent d'occuper dans le monde artistique.

Bruxelles, le 13 septembre. — (5 heures). — La cote de Paris, apportant contrairement à toutes les prévisions, une hausse de 5/4 sur l'actif espagnol, au lieu d'une baisse qui était attendue, a produit une grande diversion. Avant la bourse on avait fait 25 1/2, le prix a été de suite porté à 25 5/4 et A. coté ; il y a eu quelques moments d'hésitation chez les acheteurs ; mais sur le bruit répandu qu'un courrier venait d'arriver et agissant d'après les opérations d'un grand feseur, le cours s'est rapidement élevé à 26 1/4, les affaires étaient très animées à la clôture, on ferme 26 1/8 A.

Les petites et les grandes primes très recherchées à des cours élevés, sans vendeurs. Il a été conclu beaucoup de transactions en différens (1830) et en passives.

Les valeurs nationales sont abandonnées au milieu de ce mouvement. Elles sont écartées à la cote :

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 35 5/4 P., 5 p. c. 101 5/8, 4 p. c. 92 5/8 A., 5 p. c. 71 5/4. Société Générale titres en nom fl. 745 P., Société de Mutualité 1050 (105), Banque de Belgique 750 (75) A., Banque Foncière 980 (98) P.

D'après nos avis particuliers il a été tenu avant-hier à Paris, une conférence à laquelle assistaient tous les ambassadeurs des grandes puissances, ayant pour objet les affaires d'Espagne. On assure que don Carlos, considérant sa cause comme entièrement perdue et avant de se retirer s'est mis sous la protection des cinq puissances dont il demande la garantie pour

à dire : il faut se résigner ; il faut plier bagage ; il faut aller courir d'autres chances, et s'exposer à d'autres orages. On se croyait bien établi, on entrevoyait de riantes perspectives ; on faisait des plans de fortune, et puis la cabale renverse tout d'un soufflé ; la cabale ne laisse d'autre parti à prendre que celui d'une promptre retraite, accompagnée des imprécations d'usage : « Ville ingrate, je te maudis ! Puisse le feu du ciel te consumer, toi » et les habitans, etc. Il y a un formulaire d'impressions dramatiques : c'est la dernière ressource des acteurs sifflés et bannis.

A Rouen comme au Havre, comme dans toutes les villes de province, l'opéra est la base du spectacle, on y vient surtout pour l'opéra, c'est la troupe d'opéra qui fait les recettes. La comédie, le drame, servent d'accessoirs à la musique ; le vaudeville qui serait un astre à Paris, n'est qu'un satellite en province. Autre différence, à Paris on joue très-bien le vaudeville, mais on le chante très-mal ; on dirait que c'est là une des règles de l'art du vaudeville devenu ambitieux par ses succès, et qui prétend à l'héritage de la comédie. En province, c'est tout le contraire, on le joue assez mal, sans esprit, sans finesse ; on le débite au grand galop, comme si l'on avait hâte d'en finir, mais on le chante bien, trop bien même ; et savez-vous pourquoi ? C'est que les acteurs et actrices chargés d'en remplir les principaux rôles, sont presque toujours aussi des acteurs et des actrices d'opéra-comique. De là vient qu'ils chantent le couplet au lieu de le parler, suivant la méthode parisienne.

A Rouen, le parterre est toujours debout, toujours turbulent, toujours indocile ; impossible de le morigéner ; deux directeurs y sont morts à la peine. Lafeuillade, naguère l'objet de ses amours, est maintenant l'objet de son antipathie ; il ne veut plus ni le voir, ni l'entendre. De sérieux combats se sont livrés au sujet de Lafeuillade ; le théâtre s'est changé en arène presque sanglante. On dit qu'un renfort de claqueurs avait été mandé ; vous jugez si le parterre de Rouen est d'humeur à souffrir des claqueurs ! Il s'est mis en devoir de les assommer. L'affaire est échauffée au point qu'elle aurait pu finir pour plusieurs des combattans devant la cour d'assises. Un coup de poing bien appliqué mène plus loin qu'on ne pense !

Tous les ténors légers qui se sont présentés à Rouen cette année, ont subi le même sort ; ont les a tous frappés du même arrêt.

Plus on étudie le public départemental, et mieux on comprend qu'en général les acteurs préfèrent venir à Paris avec moitié moins d'appointement que de rester en province avec le double. En province, ils font un métier ; à Paris ils exercent un art.

la conservation de son titre et de ses biens personnels confisqués en 1835. A l'issue de cette réunion diplomatique un des secrétaires de l'ambassade d'Autriche est parti dans la nuit pour Bayonne, porteur des résolutions arrêtées.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile avec peu d'affaires; la graine de colza se vend lentement; tourteaux précédent prix. Anvers, deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 26 1/8. Amsterdam, 12 septembre, (5 heures.)

Il y a toujours beaucoup de transactions en fonds espagnols. Les cours d'Anvers ont engagé quelques spéculateurs à réaliser leurs bénéfices. On a fait en Ardoin 25 1/2 25 1/8 et le prix de fermeture est de 25 1/4, coupons 18 1/4 Dette active 2 1/2 p. c. 55 15/16, 3 p. c. 101 7/8, billets de chance 25 15/16 26, Société de commerce 174 1/8 174.

LIÈGE, LE 14 SEPTEMBRE.

Avant-hier le tribunal correctionnel de Liège, a condamné à cent francs d'amende, un ouvrier houilleur, pour avoir travaillé avec la lampe découverte, dans la bure Morchamps de la société anonyme des charbonnages et hauts-fourneaux de l'Espérance à Seraing.

C'est dans la galerie du retour de l'airage, c'est-à-dire, dans la partie de la mine la plus dangereuse, que cette grave imprudence a été commise. Heureusement que les prescriptions et la surveillance sévères de l'administration des mines, du directeur général et des préposés, ont empêché de nouveaux malheurs qui auraient pu résulter de cette contravention.

La ventilation des travaux est telle maintenant, qu'elle éloigne ainsi les chances d'accident même dans les cas d'imprudence des ouvriers.

Voici le résumé des changements admis par le conseil communal au programme des cours du collège pour l'année scolaire 1859-1860 :

1. A la seconde latine, on joint l'explication de Virgile et d'Horace à celle des traductions et imitations en vers français de ces deux poètes.

2. A la troisième latine, on ajoute la méthode de Guérault comme résumé des notions de grammaire et de syntaxe acquises dans les classes inférieures.

3. A la rhétorique et à la seconde française, on détermine les auteurs à expliquer.

4. A la troisième française, il y aura trois heures de leçon au lieu de deux tous les jours, excepté le mardi et le jeudi.

5. A la quatrième française, les deux sections n'en feront plus qu'une seule qui aura chaque jour de la semaine deux heures de leçon le matin, et deux heures l'après-midi, excepté le mardi et le jeudi.

6. La tenue des livres ne sera plus obligatoire pour les élèves de 4^e française, mais bien pour ceux de 3^e.

7. La 2^e division d'arithmétique sera donnée par M. Demarctean, professeur de seconde française.

Dans la première division, M. Falisse partagera les élèves en deux sections de force égale; il donnera à cette seule division le même nombre d'heures qu'il lui était attribué pour les deux divisions.

Il y a au budget de la ville pour 1859, un crédit de 1000 frs, affecté à la restauration des tableaux du Musée; mais la statue Grétry, et un grand nombre de plâtres qui se trouvent à l'ancienne église St.-André, ne permettent pas qu'on s'occupe maintenant de ce travail.

Le règlement du collège du 4 septembre 1858, qui a déjà subi plusieurs modifications provisoires, ne tardera pas à être examiné de nouveau, d'abord par les commissions de surveillance et d'instruction, et ensuite par le conseil communal.

Avant-hier, une tentative de vol a eu lieu chez le Sr. Macar rue Hors-Château. Les voleurs avaient profité de son absence, quand des voisins ont jeté l'alarme.

L'épizootie connue sous le nom de stomatite aphteuse, qui sévit à Avel, a fait irruption dans les communes de Homboorg, Montzen et Henri-Chapelle. Heureusement que jusqu'à ce jour, d'après ce qu'on nous rapporte, cette maladie n'a pas encore fait de victimes, et qu'il est facile d'en guérir. Les autorités prennent des mesures propres à en prévenir la propagation.

Hier, vers quatre heures du matin un incendie a éclaté à Malken, hameau près de Tongres. En un instant une maison et une grange ont été la proie des flammes. Rien n'était assuré.

Voici de nouveaux détails sur le suicide du nommé Jean Delhier :

Notre bonne petite ville, écrit-on de Stavelot, 10 septembre, vient d'être le théâtre d'un événement qui a fait d'autant plus de sensation qu'heureusement il y est plus rare. Hier matin, vers 7 heures, le nommé Jean Delhier, cloutier, âgé de 19 ans, a mis fin à ses jours, après avoir communiqué la veille et en sortant pour ainsi dire de la messe, le lundi.

Il avait scié un vieux canon de fusil qu'il avait ensuite chargé de ferrailles et de pierres, puis fixé dans la muraille de sa chambre à coucher.

Un crucifix d'une main et une chandelle de l'autre, il y avait mis le feu et reçu la charge dans le col. On a trouvé une lettre écrite de sa main, non signée, par laquelle il annonce que, dégoûté de la vie, il va connaître l'éternité; il demande pardon du crime qu'il va commettre à Dieu et aux hommes. Il paraît que ce jeune homme se nourrissait de lectures pieuses, et s'était volontairement séquestré du monde par suite d'une mauvaise santé.

L'autorité ecclésiastique, après avoir consulté l'évêque, a accordé les honneurs de la sépulture.

Le feuilleton que nous avons publié, intitulé : Comment le général Bonaparte guérissait la Folie, était extrait du Fanal.

M. Lebeau est parti dimanche dernier pour Darmstadt. Le lendemain il a été admis à présenter au grand-duc de Hesse-Darmstadt, les lettres de créance qui l'accréditent auprès de S. A. M. Lebeau était de retour à Francfort mardi.

Il paraît que, par suite du renvoi en congé d'une partie des régiments de cavalerie, beaucoup d'officiers de cette arme vont être mis en disponibilité. Les cadres des sous-officiers seront néanmoins conservés.

La France dit que Maroto a été acheté 4 millions par une société de capitalistes anglais qui veut entreprendre un emprunt sur lequel se présente un bénéfice de 25 à 50 millions. Elle ferait recevoir les coupons arriérés de la dette active en paiement des droits de douanes à Cuba, Portorico et Philippines.

On écrit de Gand le 12 septembre :

Les ouvriers de la ville, prenant en considération le malaise des industriels, viennent de se soumettre, dans plusieurs établissements, à une réduction de salaire.

(Organe des Flandres.)

On écrit de Namur, le 12 septembre :

M. le ministre de la guerre est arrivé hier dans nos murs et s'est rendu incognito à la citadelle. Là il a visité les chambres des ophthalmistes, et leur a adressé diverses questions sur la manière dont ils étaient traités; tous les soldats, sans exception aucune, ont témoigné la plus grande satisfaction sur le traitement, ainsi que sur les divers exercices qu'on leur faisait faire. M. le ministre, après avoir visité toutes les chambres, a voulu assister à la cautérisation et a paru très-satisfait de sa visite.

Les changements qui ont été apportés à la direction de notre chemin de fer aux abords de la ville, viennent d'être approuvés par le gouvernement. La station sera toujours entre la porte de Bruxelles et la porte de Fer, mais le railway passera en avant du cimetière en longeant les glacis.

On a essayé hier l'appareil pour l'éclairage au gaz à Namur, tout a très-bien fonctionné, et il y a lieu d'espérer que sous peu de jours nous serons une des villes les mieux éclairées de la Belgique.

On écrit de Courtrai, 12 septembre :

Le programme officiel des fêtes qui auront lieu ici à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer, n'est rien en comparaison du programme des fêtes données par les sociétés particulières, les divers corps de métiers et les voisinages. On peut hardiment évaluer le montant des dépenses générales qu'occasionneront ces fêtes à plus de 40,000 fr., car toutes les sociétés ont vidé leur caisse.

On écrit d'Anvers, le 12 septembre :

Une commission est maintenant chargée de choisir sur l'Escaut un emplacement convenable, pour 14 quarantaine des navires et pour l'établissement d'un lazareth. Si l'on en croit les bruits qui ont circulé, il a été question de le fixer au-dessus de Lillo, au Doel.

Ce matin est parti pour le polygone de Brasschaet, la 8^e batterie d'artillerie légère. Toutes les pièces étaient du nouveau modèle, le tir continuera pendant dix jours.

On écrit de Turnhout, le 12 septembre :

Depuis quelque temps l'on remarque dans nos environs un géomètre qui s'occupe du tracé du canal d'alimentation projeté d'Anvers à la Meuse; déjà les jalons sont placés d'Anvers jusqu'au village d'Arendonck. Il est à présumer que l'on mettra incessamment la main à l'œuvre, car partout l'on coupe les bois compris dans le tracé, et si l'on n'était pas décidé à s'en occuper sérieusement, les propriétaires verraient de mauvais œil ces dégâts.

Dimanche dernier la profession de 4 novices a eu lieu à l'abbaye des trappistes à Westmalle. L'on remarquait parmi eux M. Jean Nelo de Merxplas. La cérémonie a été touchante.

La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du nommé Pierre-Joseph Quinet, ouvrier cordier, à Hornu, qui avait été condamné pour crime d'assassinat à la peine de mort, par arrêt de la cour d'assises du Hainaut, siégeant à Mons, en date du 2 août dernier.

Le Musée de l'industrie a reçu hier matin le premier Daguerriotype qui ait été importé en Belgique. Dans la caisse qui le contenait il se trouvait un second pour M. Jobard, rédacteur en chef du Courrier Belge, qui vient d'instituer une société à l'effet d'exploiter cette découverte, en faisant faire pour ceux qui le demanderont et par des artistes capables, les vues des monuments de la Belgique.

La Gazette d'Angsbourg, à propos du mariage de la reine d'Angleterre, contient le passage suivant :

Le discours par lequel la reine Victoire a prorogé le parlement, ne fait aucune mention de son mariage. Comme quelques journaux en ont conclu qu'une alliance matrimoniale avec la famille de Cobourg, était encore douteuse, nous pouvons assurer de bonne source que la réunion de plusieurs agnats de la maison de Saxe, à Londres, a pour but d'arrêter les dispositions nécessaires qui doivent précéder le mariage, c'est-à-dire tout ce qui se rapporte aux prérogatives et à la position pécuniaire du futur époux. Quant à la question du mariage en elle-même et l'affection que se portent les deux parties, tout cela est déjà affaire décidée, depuis quelque temps. La duchesse de Kent et le roi des Belges ont été les plus zélés promoteurs de cette alliance.

Nous nous empressons d'annoncer que M. le docteur Mène Maurice de Paris auteur de la découverte sur la guérison de la surdité et de la migraine, arrivera à Liège, aujourd'hui samedi 14 septembre.

Il ne séjournera que 3 à 4 jours pendant lesquels il donnera des consultations aux personnes atteintes de ces maladies. Nombre de guérisons, par lui opérées et dans des cas désespérés, se trouvent consignés dans le Moniteur parisien et autres journaux de Paris.

Les journaux de Liège ont déjà appris que M. Vieillevoxe, directeur de l'Académie de peinture, affecté également d'une surdité presque complète depuis plusieurs années, n'avait pu être guéri que par le docteur Mène.

Ce médecin recevra dimanche, lundi et mardi, depuis 8 heures le matin, usqu'à cinq heures, à l'hôtel de l'Europe, place du spectacle; passé ce temps, il se rendra à Aix-la-Chapelle où il est attendu.

Les journaux de Paris se sont beaucoup occupés des travaux scientifiques de M. le docteur Mène-Maurice; ils ont donné une analyse de la brochure qu'il a publiée, dont nous croyons devoir reproduire un extrait :

SURDITÉ ET MIGRAÏNE.

Jusqu'ici la science thérapeutique se heurtait chaque jour contre les conjectures en essayant des moyens médicaux. M. Mène-Maurice, docteur de la faculté de Paris, a résolu un problème dont on cherchait depuis long-temps l'explication. Ses découvertes sur la nature et le siège de la migraine et de la surdité deviennent une utilité de plus à ajouter à l'étude du médecin.

Pour donner une idée générale de cette maladie, M. Mène a cru utile d'expliquer, dans une brochure qu'il vient de faire paraître, les deux affections qui frappent le même organe (la migraine et la surdité). Cette œuvre est d'autant plus précieuse, qu'elle est unique : pour l'apprécier, il faut avoir subi l'agonie de la migraine en présence du malisme médical.

Alors que ce douleurs inouïes vous brisent le cerveau, lorsque la tête vous semble comprimée par un poids énorme et que vous éprouvez une douleur semblable au martyre, auquel on applique une couronne de clous enfoncés dans le crâne, lorsque la épithélie complique cette migraine, n'avez-vous pas souvent maudit l'insuffisance des progrès médicaux.

Jusqu'ici, il faut le dire, la question de la guérison de cette maladie était tombée dans l'abîme des conjectures; mais, grâce aux investigations de la science, elle vient d'être résolue d'une manière efficace, et son auteur, M. Mène, est appelé à en recueillir des témoignages reconnaissans de l'humanité.

Les nombreux succès qui attestent en faveur du mérite de la découverte de ce médecin, pour la guérison de la migraine et de la surdité, sont des documents précieux pour justifier les efforts de son expérience.

La nature des maladies de l'oreille était restée dans l'obscurité, celle de la tête restait méconnue. C'est après bien des recherches et des observations sur les différentes maladies qui affligent l'espèce humaine, que cet habile médecin est heureusement parvenu à reconnaître leur siège. C'est surtout après s'être bien assuré de l'état pathologique des organes qu'il lui a été facile d'appliquer des traitements raisonnés et tons de conviction, qui doivent désormais devenir célèbres en consultant l'histoire de leur nombreux succès.

Sa méthode acoustique a opéré de si brillantes cures en Europe, qu'il nous est permis de croire que son système hygiénique et thérapeutique doit être un riche legs dans l'héritage de notre médecine moderne, etc.

Avis. — Séance publique de la députation permanente du conseil provincial le vendredi vingt septembre courant, à dix heures du matin, pour l'examen des réclamations en matière de milice et de garde civique.

Cette séance aura lieu à l'Hôtel du Gouvernement, rue Agimont.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LIÈGE.

L'exposition de fleurs de Dahlias, qui s'ouvrira demain, à la grande salle académique de l'Université, promet d'être des plus brillantes, en outre des collections fournies par les amateurs et les jardiniers de la ville, ceux de Gand, etc., ont aussi envoyé de forts contingents, remarquables par la beauté, le coloris et la grandeur des fleurs.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe que la place de professeur de rhétorique du collège communal est vacante par suite de la démission de M. Guillery, appelé à d'autres fonctions.

Le traitement attaché à ces doubles fonctions pourra être de 5000 francs plus une part dans les minerval évaluée, année commune, à 600 francs. Les personnes qui ont l'intention de se mettre sur les rangs pour obtenir la dite place, sont invitées à nous remettre leurs titres, dans un délai de 20 jours.

Liège, le 14 septembre 1859.

Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 13 SEPTEMBRE.

Naissances : 5 garçons, 10 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 5 femmes, savoir :

Anne-Joséphine Jossau, âgée de 80 ans, sans profession, rue faubourg St-Gilles, veuve de Nicolas-Théodore Macors. — Jeanne Monchamps, âgée de 75 ans, sans profession, faubourg Ste-Marguerite. — Ida Dieudonnée Cheffaux, âgée de 61 ans, sans profession, rue Grande-Bèche, épouse de Laurent Piette.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 13 septembre, abonnement courant, pour les débuts de M. Alexandre, 1er. fort ténor, et Chollet, de Mme. Boucher, forte chanteuse, M. Warnier, 1er. basse comique et de Mlle. Courtois, 2me. Dugazon. ZAMPA, opéra comique en trois actes, musique d'Hérold. — LE BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra bouffon en un acte, musique de Gavaux. — PASSÉ MINUIT, vaudeville en un acte.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

BAL Dimanche le 15 et le 16 Septembre, chez PIED-BOEUF, à la grande salle du Moulin, à Herstal.

MME. RÉMONT-CLEPERS, rue Pont-d'Ile, N° 19, demande des DEMOISELLES sachant travailler en MODES.

HUITRES anglaises, Chevrettes, Crabes, chez Andrien fils.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

QUARTIER à LOUER, rue Haute-Sauvinière, N° 856.

M^{lles} CHARLIER sœurs, rue Pont-d'Ile, n. 850, demandent une DEMOISELLE sachant très bien travailler en modes.

A LOUER UN QUARTIER au 2^e, composé de 4 pièces avec cour, etc., situé rue Grétry, près du Pont de la Boverie. S'adresser Place St-Denis n° 1.

BEAU QUARTIER A LOUER, situé rue Royale, n° 925, au 1^{er}, composé de 6 pièces, caves, grenier, etc. S'adresser Place St-Denis, n° 1 nouveau 656.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

A VENDRE ou à LOUER, en une seule, ou en deux parties indépendantes, une MAISON avec JARDIN. — S'adresser rue Agimont, n° 524.

A VENDRE une petite MAISON avec JARDIN de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille. S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

A LOUER présentement une JOLIE MAISON bâtie à la moderne, propre au commerce, jouissant de la plus belle vue, avec grand jardin, vis-à-vis la station du chemin de fer, rue Ste-Véronique, n° 706. S'y adresser.

LE 24 SEPTEMBRE 1859, à deux heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

LES IMMEUBLES

ci-après situés à Liège, faubourg Vivegnis, savoir :

1er. lot. UNE MAISON cotée 410, avec forge par derrière, joignant à Wéry et à l'épouse Mordant.

2me. lot. ET DEUX PIÈCES DE VIGNE et un petit JARDIN au bas, le tout contigu, contenant 4 verges grandes 15 petites, joignant à M. Vanzuylen, Dupont-Fabry, Lovinfosse et Lambert Chaumont.

S'adresser audit notaire.

EN VENTE
CHEZ H. DESSAIN,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE :

MANUEL DE DROIT NATUREL,
OU DE PHILOSOPHIE DU DROIT,

Par F.-G.-J. THIMUS, docteur en droit, professeur agrégé à l'Université de Liège.
1 vol. in-8°, Liège 1859; prix : 2 francs.

Passage Lemonnier.

PLUSIEURS MAGASINS ainsi que les BEAUX APPARTEMENTS, situés rues de l'Université et de Vinave d'Ile, sont à LOUER, à DES PRIX TRÈS-BAS, et à des conditions fort avantageuses.

S'adresser chez M. NAGELMACKERS, rue Souverain-Pont, ou chez M. LEMONNIER, rue de l'Université.

DÉPOT de CHARBON MAIGRE, 1re. qualité, de la houillère de Wandre, chez M. OLIVIER, près la Barrière à Herstal. On peut adresser les commandes à Liège, coin de la rue de la Régence, n. 1, chez M. Jos. GALOPIN, directeur de ladite houillère, ou chez MM. les commissionnaires.

UNE DEMOISELLE ayant dirigé pendant deux ans la grande classe d'une des premières pensions de Paris, enseignant, outre tout ce qui constitue l'éducation d'une demoiselle: le Piano, le Chant et la Langue Allemande désire se placer comme INSTITUTRICE. — S'adresser, sous les Initiales P. B., au bureau de cette feuille.

A VENDRE ou à LOUER une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège.

S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

A LOUER présentement une MAISON DE COMMERCE, faisant le coin des rues Grande-Tour, Souverain-Pont, n. 506, ayant deux entrées. S'adresser rue derrière St.-Thomas, n. 27. Au même n., on demande des APPRENTIS pour la Bijouterie.

Un PROFESSEUR récemment établi rue Chaussée-des-Prés, n. 550, OUVRIRA UNE ECOLE au 1^{er} OCTOBRE. Le latin, le français, le calcul, la tenue des livres, la belle écriture, le dessin, tout y sera enseigné avec méthode et un soin particulier. — Au même numéro CHAMBRES A LOUER, on y recevrait quelques pensionnaires.

M^{re} DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 6 Septembre courant, il a été ADJUGÉ, savoir :

1^{er} lot. Une MAISON, sise à Liège, devant Saint-Thomas, n. 287, moyennant 10.100 francs.

2^{me} lot. Et une MAISON, même rue, n. 258, au prix de 4.100 francs.

Et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, Surenchérir l'une ou l'autre de ces maisons d'un vingtième.

S'adresser audit notaire.

A SURENCHÉRIR D'UN 20^e DU PRIX.

En l'étude du notaire MOXHON, à Liège, jusqu'inclus le 18 septembre 1859, une belle

MAISON DE COMMERCE,

restauree à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n. 769, portant l'enseigne de la Cloche d'Or, joignant d'un côté à M. Cerfontaine-Stas, de l'autre à M. Thomas, adjudgée provisoirement pour le prix de 16.500 FRANCS.

L'adjudicataire jouira de grandes facilités pour le paiement du prix.

VENTE

DE DIVERS INSTRUMENTS

Machines à Vapeur.

MERCREDI 2 OCTOBRE 1859, à midi précis,

Le notaire BIAR vendra sur le pré dit des Moutons, près de la houillère d'Ivoz, quantité

D'INSTRUMENTS DE MACHINES A VAPEUR,

consistant en 3 chaudières en tôle, 3 volans, 3 aiguilles, une citerne de pompe d'air et condenseur, 3 balanciers, 3 cylindres à vapeur, 5 corniches, le tout pour machines de 10 à 16 chevaux; 6 colonnes en fonte, 3 arbres de volant avec poulies en fonte, une autre citerne propre à une machine de 4 chevaux; plusieurs crapaudines et différentes pièces en cuivre, fer forgé et de fonte. — ARGENT COMPTANT.

Les personnes connues pourront obtenir un crédit de 6 mois moyennant caution.

S'adresser pour voir les objets à vendre à M. MOUTON-PÉTERS à Ivoz.

VENTE

D'UNE MAISON,

SITUÉE RUE BASSE-CHAUSSÉE.

LUNDI 16 SEPTEMBRE 1859, à 2 heures de relevée,

Il sera adjugé définitivement, en l'étude de M^{re} LAMBINON, notaire à Liège,

une maison, cotée 122,

située rue Basse-Chaussée à Ans, joignant à MM. Wery, Jacob et à la grand'route.

S'adresser audit M^{re} LAMBINON.

Maison à vendre.

Lundi 7 Octobre 1859, dix heures du matin,

Les enfans Malpas feront vendre aux enchères, en l'étude à Liège du notaire KEPPEL, une MAISON située sur la Fontaine, n. 24, avec jardin longeant le quai de la Sauvenière, joignant de ce côté à M. l'avoué Piret.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue St.-Hubert, n. 2.

VENTE

d'immeubles et rentes.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

En la demeure de la veuve François Froidthier, à Charneux, à la requête des enfans Nicolas Halleux, il sera procédé, par le ministère de M^{re} DEMONCEAU et OPHOVEN, notaires à Herve, à la VENTE aux enchères publiques des OBJETS ci-après, savoir :

1^{er} lot. — Une BELLE FERME, située à Warrimont, commune de Charneux, composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin et prairies d'une contenance de 6 hectares 95 ares 95 mètres carrés.

2^{me} lot. — Une FERME, située à Spelbreck, commune d'Aubel, composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardins et prairies, d'une contenance de 4 hectares 75 ares 97 mètres carrés.

3^{me} lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 145 frs. 87 cent., au principal de 5646 frs. 97 c., due par J. C. Viellevoye, veuve P. Demonceau, de la Minerie, commune de Thimister.

4^{me} lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 118 frs. 50 c., au principal de 2370 frs., due par Martin Jos. Legipont, de la commune de Charneux.

5^{me} lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 21 frs. 88 c., au principal de 457 frs. 60 c., due par Thérèse Wauthy, V^e N. J. Laoureux, de Renouprez, commune de Charneux.

6^{me} lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 12 frs. 15 c., au capital de 245 frs. 11 c., due par J. C. Legipont et son épouse Cœlen, de la commune de Welkenrad.

S'adresser au notaire DEMONCEAU, dépositaire des titres.

Société Générale

POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORETS.

5^e MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la coupe de TAILLIS, ordinaire 1840, dans la Forêt de Harre, province de Luxembourg, et de la coupe de FUTAYE ordinaire 1859, restée invendue le 29 mai dernier dans la même forêt, aura lieu le jeudi 19 septembre 1859, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire pré-nommé et à St.-Trond au bureau du maître particulier des forêts de ladite Société.

VENTE

DE

beaux et bons chevaux.

LUNDI le 16 Septembre 1859, et le lendemain s'il y a lieu, à 9 heures du matin, dans la cour du Palais, à Liège,

CLOTURE DEFINITIVE

DE

LA VENTE DE CHEVAUX

Devenus inutiles par la mise de l'armée sur le pied de paix. Aux CONDITIONS connues.

VENTE

D'IMMEUBLES,

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1859, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^{re} DE BEFVE, notaire à Liège, à ce commis par jugement du Tribunal Civil en date du 30 juillet 1859,

IL SERA VENDU

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS, SITUÉS DANS LA COMMUNE DE SOUMAGNE,

CANTON DE FLÉRON, savoir :

1^o Un CORPS DE FERME composé d'une maison d'habitation, bâtimens d'exploitation, cour et dépendances, avec jardin, vergers, prés et prairies, d'une étendue superficielle de six hectares soixante-cinq ares et quatre-vingt-dix centiares, d'une seule exploitation, longeant la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle.

2^o Et DEUX MAISONS, dont une avec jardin de quatre ares environ, tenant au chemin à la V^e Midrolet.

Sous les clauses et conditions dont on peut prendre communication en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, numéros 281-19.

VENTE PUBLIQUE

D'UN

BEAU FOND RURAL.

AUX ENVIRONS DE CHAUDFONTAINE.

Lundi 14 OCTOBRE 1859, à 11 heures du matin,

M^{re} SERVAIS, notaire à Liège, adjudgera publiquement, en une seule séance, au domicile de M. Vandalem, receveur à Prayon, commune de Forêt :

une branche de terrain

D'UN MÊME BLOC,

Consistant en terre labourable, bois et pâture, d'une contenance de dix boniers, située au FOND DE FORÊT, commune de ce nom.

On pourrait y construire, à mi-côte, une maison de campagne, qui réunirait toutes les commodités, indispensables aux besoins d'un ménage et offrirait, en outre, de charmans points d'optique.

Du reste, les propriétaires voisins ou d'autres amateurs pourraient facilement s'entendre, pour la division du terrain dont il s'agit.

Pour obtenir une relation plus circonstanciée, s'adresser audit notaire SERVAIS, dépositaire du plan de la propriété et d'un extrait de la matrice cadastrale.

VENTE PUBLIQUE

DE QUANTITÉ DE

BONNES MAISONS,

Avantageusement situées dans le canton Nord de la ville de Liège.

LUNDI 30 SEPTEMBRE 1859, à 2 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjudgera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, N. 2,

SANS RESERVE DE SURENCHÈRE,

les Propriétés ci-après,

SAVOIR :

RUE MARENGO, AU QUAI ST-LEONARD.

1^{er} lot.

Une MAISON, composée de six pièces à feu, ayant cour, pompe et autres commodités; tenant, d'un côté, à M. Rouma, derrière à M. Schaffers.

2^{me} lot.

Une GRANDE MAISON, à côté de la précédente, avec onze pièces à feu, parmi lesquelles, une salle de 68 pieds de long sur 21 de large; cour, pompe et 4 caves.

3^{me} lot.

Une MAISON, contigue au second lot, également avec cour, pompe et caves.

FAUBOURG ST-LEONARD.

4^{me} lot.

La MAISON, N. 58, avec cour, caves, puits, bâtiment et jardin, y annexés; le tout joignant, d'un côté, à M. Frankingoul; d'un autre, au lot suivant.

5^{me} lot.

La MAISON, n. 59, avec bâtimens, y adossés, plusieurs caves, puits et autres dépendances.

6^{me} lot.

Une MAISON, divisée en deux habitations, derrière la maison, n. 59, aboutissant à la propriété du sieur Lavalleye et au passage, établi pour communiquer du faubourg au quai.

7^{me} lot.

Une idem, avec cour, formant également deux habitations séparées et jointe à celle qui suit.

8^{me} lot.

Une idem, avec une petite cour, et joignant derrière, aux enfans Mathot; devant, au passage qui lie le faubourg au quai. S'adresser au notaire SERVAIS, dépositaire des titres.

VENTE

D'UNE

BONNE MAISON DE COMMERCE,

Située au centre de la ville de Liège.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1859, à 5 heures de relevée,

En l'étude et par le ministère de M^{re} DE BEFVE, notaire, il sera exposé en vente aux enchères publiques, la

Maison de Commerce

très-bien achalandée, portant l'enseigne du Cygne, sise à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, n. 1015 vieux, et composée au rez-de-chaussée d'une boutique, place et cuisine, surmonté de plusieurs étages, le tout en très-bon état.

S'adresser audit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281-19, à Liège.

POMMADE DU B^{on} DUPUYTREN

Ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, composée par Mallard pharm. à Paris.

Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LACHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot 2 fr. 50. Dépôt chez M. DECAMPS, ph. rue de la Régence à Liège, où l'on trouve aussi l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE de Breton ph. à Paris, spécifique contre les maladies secrètes etc. 4 fr. le flac. avec l'instr. et la PATE TYLACEENNE si connue pour la guérison des cors.

VENTE DEFINITIVE D'IMMEUBLES, SITUÉS A JUPILLE.

Lundi 16 Septembre 1859, à 2 heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA publiquement en son étude :

une maison,

grange, étable et environ 6 verges grandes de jardin et prairie y contigus, situés à Jupille, joignant à MM. Massart, Trillet, Deflandre et à la grande route.

VENTE POUR

sortir de l'indivision.

Le LUNDI 25 SEPTEMBRE, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ, par le ministère du notaire WASSEIGE, en son étude, sise à Liège, rue Hocheporte,

A LA VENTE AUX ENCHERES D'UNE

maison de commerce

portant le n° 14 ancien et 98 nouveau, sise à Liège, rue St-Séverin, près de la porte Sainte-Marguerite, joignant d'un côté à M. Perette, d'un autre à la rue des Cloutiers, par devant à la chaussée de Bruxelles et par derrière à ce même M. Perette. S'adresser au dit notaire pour connaître les conditions de la vente.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal dressé par M. RENOZ, notaire à Liège, le 10 septembre 1859, les IMMEUBLES ci-après désignés ont été adjugés; savoir :

- 1° Une MAISON avec jardin située à Liège, rue Péchenrue, moyennant 11,200 fr.
2° Une GRANDE MAISON avec très-grand jardin, située rue des Ecoilers, occupée par M. Hubart, moyennant 55,000 »
3° Une MAISON avec jardin, située rue des Tanneurs, occupée par M. le capitaine Boinsky, moyennant 8,500 »
4° Une MAISON, rue des Tanneurs, N° 18, moyennant 2,400 »

On peut SURENCHÉRIR D'UN 20me. le prix des dits immeubles jusqu'inclus le 18 septembre présent mois, en faisant la déclaration en l'étude et par acte à passer par M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

Belle vente de meubles

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

MARDI 17 septembre 1859, et jours suivants, s'il y a lieu, à 2 heures de relevée,

le notaire BIAR vendra à la maison n° 58, rue derrière Saint-Jacques, à Liège,

UN BEAU MOBILIER,

Consistant en commodes, chiffonnières, secrétaires, tables, chaises, le tout en acajou; belles pendules, glaces, miroirs; 4 belles gravures de Jazet, richement encadrées, représentant les adieux de Fontainebleau, le retour de l'île d'Elbe, Napoléon à Waterloo, et Louis-Philippe à l'hôtel-de-ville à Paris le 51 juillet 1850; un très-beau poêle à colonnes; pendules, vases et groupes en porcelaine fine; lits, matelas, rideaux, linges de table et autres; garde-robes, bois de lit, un piano, 2 fusils de chasse; environ 1,000 bouteilles de vin de Bordeaux, Bourgogne et Rhin de différentes années, une demi-barrique de Bordeaux; une petite bibliothèque dans laquelle se trouvent les œuvres de Buffon, J. J. Rousseau, l'histoire de la Révolution Française, etc. et autres objets dont le détail serait trop long.

On pourra voir tous ces objets la veille de la vente, depuis 2 heures de relevée jusqu'à 6 heures du soir.

Le Jeudi 3 Octobre 1859, à 10 heures du matin,

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée, les

Immeubles et Rentes

Dont la désignation suit, savoir :

- 1er. lot. Une MAISON, sise à Liège, rue derrière St.-Georges, n° 679.
2me. lot. Une PIÈCE DE TERRE de 10 verges grandes, située sur les Monts, commune de Herstal, exploitée par Jean Godin.
3me. lot. Une RENTE annuelle et perpétuelle de 237 frs. 04 cent., libre de retenue, due par M. Albert de Grady, de la Neuville-sous-Huy.
4me. lot. Une de 50 frs. 59 c., au capital de 1215 frs. 57 c., due par Guillaume Godar et autres, de Fexhe-Slins.
5me. lot. Une de 121 fr. 56 c., au capital de 4862 frs. 50 c., due par M. Louis-Joseph Dethier et sa sœur, de Liège.
6me. lot. Une de 60 fr. 78 c., libre de retenue, due par Martin Jonquet, de Wandre.
7me. lot. Une de 24 frs. 51 c., due par Lambert Grayet, de Wandre.
8me. lot. Une de 50 frs., due par Mathieu Paes, de Souverain-Wandre.
9me. lot. Et une RENTE de 18 frs. 25 c., libre de retenue, due par Jacques Labroux et autres, de Liège. S'adresser audit notaire.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques S'adresser place St Denis, n. 657.

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE

de Breton, pharmacien, à Paris, si connue par son efficacité contre les MALADIES SECRÈTES, et généralement toutes les affections de la peau, dues toujours à un sang acre et vicié, telles que DARTRES, GALES, HUMEURS FROIDES, etc., se trouve chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, à Liège.

VENTE POUR

sortir de l'indivision.

LUNDI ET MARDI 23 ET 24 SEPTEMBRE 1859, à 9 heures du matin,

A la requête de M. P. C. Penay et de MM. les enfans W. Fraipont, le notaire DEMONCEAU, de Herve, vendra publiquement à l'Hôtel de la Paix, à Herve,

LES IMMEUBLES

ET CAPITAUX SUIVANS :

- 1er. lot. Une FERME, située sur les Vignes, commune de Battice (route de Herve à Liège), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, dépendances, jardin et prairies, mesurant 14 hectares 50 ares 45 mètres carrés.
2me. lot. Une FERME, située en lieu dit Register, commune de Battice, bâtiments, 2 jardins et prairies, d'une contenance de 6 hectares 16 ares 25 mètres carrés, défructuée par S. Jamar.
3me. lot. Une FERME, située au lieu dit Trou du Taureau, (Battice), joignant aux deux précédentes, consistant en bâtiments, cour, jardin et prairies, mesurant 6 hectares 47 ares 20 mètres carrés, occupée par G. Simonis.
4me. lot. DEUX MAISONS contigues, situées au Haut-Tiège, à Herve, joignant à la maison occupée par M. Ophoven et à celle de M. Braham.
5me. lot. Une FERME, située à Xheneumont, commune de Battice, composée de bâtiments, jardin et prairies, mesurant 6 hectares 29 ares 50 mètres carrés, occupée par S. Habay.
6me. lot. Une FERME, située au même lieu, consistant en bâtiments, cour, dépendances, jardin et prairies, mesurant 6 hectares 80 ares 55 mètres carrés, occupée par la veuve Dessouroux.
7me. lot. Une FERME, située au Petit-Xhoré (Battice), composée de bâtiments, jardin et prairies, mesurant 5 hectares 28 ares 20 mètres carrés, occupée par J. Detry.
8me et 9me. lots réunis. Une BELLE ET GRANDE MAISON, avec cour et jardins, mesurant 15 ares 85 mètres carrés, située au village de Battice, bâtiments d'exploitation et cinq prairies contigues, mesurant 5 hectares 42 ares 75 mètres carrés.
10me. lot. Une MAISON, à Battice, occupée par Hanson.
11me. lot. Une MAISON, à Battice, occupée par Aussems.
12me. lot. Une MAISON avec ATELIER contigu, joignant à la précédente, occupée par Lemaire et Horward.
13me. lot. QUATRE PETITES MAISONS contigues, formant cinq habitations, situées aussi à Battice, occupées par V. Dubois, G. Jacob, Dedoyard, V. Cupers et J. Cupers.
14me. lot. Une FERME, située sur l'Agant, commune de Battice, composée de bâtiments, jardin, 2 parcelles de pâture et 4 prairies, mesurant 9 hectares 21 ares 58 mètres carrés, occupée par C. Carmaux.
15me. lot. Une FERME, située à la Mallerre, communes de St.-André et Julemont, composée de bâtiments, pré-verger, jardin, terre et prairies, mesurant 10 hectares 81 ares 25 mètres carrés, occupée par Lonnew.
16me. lot. Une FERME dite Cour à Assé, commune de Julemont, composée de bâtiments, dépendances, 7 prairies et 2 pièces de terre, le tout d'une superficie de 14 hectares 52 ares 50 mètres carrés; locataire : Cremors.

Capitaux.

Table with columns: MONTANT (DE LA RENTE ANNUELLE, DU CAPITAL), Noms des Débiteurs, Domiciles. Lists various names and amounts.

S'adresser pour plus amples renseignements au notaire susd.

VENTE D'UNE BELLE MAISON avec Brasserie

MARDI 1er OCTOBRE 1859, à 10 heures du matin, le notaire BIAR vendra, devant M. Chokier, juge-de-paix des cantons Sud et Ouest, en son bureau, rue d'Amay, N° 655, à Liège,

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON AVEC BRASSERIE

en pleine activité et très-bien achalandée, le tout ne formant qu'un ensemble, situé rue de la Madelaine, N° 99 et 100 anciens et 5 nouveau, audit Liège.

Cette maison, sous laquelle il y a de très-grandes et belles caves, pourrait facilement être convertie en deux habitations, dont l'une avec une forte partie de cour, se louerait commodément avec la brasserie. Les ustensiles de brasserie sont en très-bon état, et l'acquéreur pourra entrer en jouissance au 1er octobre 1840.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement des 5/10 du prix qui ne portera intérêt qu'à 4 p. %.

S'adresser audit notaire BIAR, ou à M. le juge-de-paix susdit.

PROVINCE ET INSPECTION DE LIÈGE.

VENTE DES

COUPES DE BOIS DOMANIAUX, DE L'ORDINAIRE 1840.

Il sera procédé aux ventes des Coupes de Bois Domaniaux de l'ordinaire 1840, savoir :

- 1° Le Lundi 30 septembre 1859, à 10 heures du matin, en l'étude de M. GRÉGOIRE, notaire à Huy, à la Vente des Coupes situées dans l'arrondissement de Huy;
2° Le Lundi 14 octobre 1859, à dix heures du matin, au palais de justice, à Liège, pardevant M. PARMENTIER, notaire, à la Vente des Coupes situées dans l'arrondissement de Liège;
3° Et le Mardi 29 octobre 1859, à dix heures du matin, en l'étude de M. VOISIN, notaire à Verviers, à la Vente des Coupes situées dans l'arrondissement de Verviers.
On peut obtenir tous renseignements dans les bureaux des agens forestiers.
Liège, le 5 septembre 1859.
L'inspecteur des eaux et forêts des provinces de Liège et de Limbourg, DUCHESNE l'aîné.

BOURSES.

PARIS, LE 12 SEPTEMBRE.

Table of Paris market data including various bonds and exchange rates.

ANVERS, LE 15 SEPTEMBRE.

Table of Antwerp market data including exchange rates and local prices.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, London, etc.

BULLETIN DE BOURSE.

Il y a eu aujourd'hui une forte reprise sur le cours de la dette active espagnole; ouvert à 25 1/2 A, le cours en est monté à 26 en bourse, mais après clôture elle a été traitée à 26 1/4 et A. Les primes à toutes les échéances fortement recherchées. Toute l'attention des spéculateurs étant portée sur les ardoins, nous n'avons que fort peu de transactions à constater en d'autres valeurs.

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

Table of Brussels market data including various bonds and exchange rates.

VIENNE LE 4 SEPTEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 108. — Actions de la Banque 1540.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 SEPTEMBRE.

Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec 50 passagers et divers marchandises.
La goëlette prussienne Emanuel, v. d'Upotasio (mer noire), ch. de céréales.
La galiote hanovrienne Johannes, v. d'Odessa, ch. de céréales.
La barque norvégienne Commerce, v. d'Odessa, ch. de céréales.
La barque norvégienne Nordysel, v. de Riga, ch. de bois.

Imprimerie de J.-B. Nosse, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège